

Présentation de la Bibliothèque Ulysse Capitaine (BUC)

La Bibliothèque conserve et met à la disposition du public les fonds patrimoniaux de la Ville de Liège. Elle est située au cœur du quadrilatère des musées communaux en Féronstrée.

Constituée à l'origine au sein de la bibliothèque publique communale, la bibliothèque est consacrée à l'histoire du Pays de Liège. Sa première légation importante, les collections du bibliophile liégeois Ulysse Capitaine, en 1871 lui a donné son nom. Elle s'est enrichie au fil du temps de nombreuses collections.

Parmi les plus prestigieuses, on peut citer le fonds Dejardin (cartes, plans et vues du Pays de Liège et du monde entier), le fonds De Theux (dans lequel on trouve les dessins de Remacle Leloup, les manuscrits Van den Bergh, ...) le fonds Dupont (art dramatique), le fonds Dartois (occultisme), la bibliothèque Marcel Thiry (ses œuvres et ses lectures), des fonds précieux liégeois anciens et modernes, une collection exceptionnelle de journaux liégeois, de placards, d'affiches, d'un bel ensemble de livres d'artistes. Elle est riche de plus de 200.000 documents et accroît régulièrement ses collections.

Depuis 2006, la BUC gère aussi l'inventaire des bibliothèques muséales.

En 2009, elle a mis en place le Centre de documentation et de recherche du Grand Curtius, qui a ouvert ses portes aux chercheurs en janvier 2010 et dont les collections sont maintenant consultables à la salle de lecture de la BUC.

Enracinée dans la Ville, la bibliothèque Ulysse Capitaine crée un ferment d'identité. Elle a un rôle fédérateur et un intérêt historique.

Coordonnées

Féronstrée, 118-120

4000 Liège

Tél 00.32.4 221.94.71

Fax 00.32.4 221.94.79

Courrier : buc@liege.be

Bibliothécaire dirigeante Conservateur des collections : Cl. Schloss : 00.32.4 221.94.74

Modes d'accès

Bus

Ligne 1 (direction Coronmeuse) arrêt place St. Barthélemy
(direction St. Lambert-Guillemins) arrêt place Crevecoeur

Ligne 4 (direction Vennes-Bavière) arrêt place St. Barthélemy
(direction St. Lambert-Guillemins) arrêt place Crevecoeur

Ligne 5 (direction Herstal) arrêt Hongrée

(direction Gare Léopold)	arrêt Hongrée
Ligne 6 (direction Cheratte)	arrêt Hongrée
(direction Gare Léopold)	arrêt Hongrée
Ligne 7 (direction place Cathédrale)	arrêt Hongrée
(direction Hermée)	arrêt Hongrée
Ligne 24 (direction Vottem)	arrêt place St. Barthélemy
(direction Centre)	arrêt place Crevecoeur

Voiture

Parking Saint Georges, Féronstrée, 22 (payant)

Parking place des Déportés (4 heures gratuites)

Horaires

La BUC est ouverte du lundi au vendredi, de 14 à 17 h ou sur rendez-vous.

La bibliothèque est fermée les samedis et dimanches, les jours fériés (1er janvier, 1er mai, le jeudi de l'Ascension, le 21 juillet, le 15 août, le 27 septembre, les 1er et 2 novembre, le 11 novembre, les 25 et 26 décembre).

Modalités d'accès

La BUC est une bibliothèque publique, de consultation, ouverte à tous.

L'inscription s'effectue sur place, sur simple présentation d'une pièce d'identité. Les moins de 18 ans sont priés de fournir une autorisation parentale.

Le candidat lecteur se munira d'une photo d'identité.

Il existe deux types de carte de lecteur :

1. la carte temporaire : réservée à toute personne de passage à Liège souhaitant faire une recherche.

Ce laissez-passer de 1 euro est valable pour un maximum de 3 séances de travail, non renouvelable dans l'année civile.

2. la carte annuelle : valable 1 an à partir de la date de délivrance, elle donne lieu à un droit d'inscription de 4 euros..

La gratuité est assurée aux moins de 18 ans.

Modalités de consultation

1. Consultation du catalogue

- ▲ Un PC est mis à disposition pour la consultation des collections enregistrées dans la banque de données de la Ville de Liège. Celles-ci sont aussi consultables par

internet.

- ^ Un fichier manuel « auteurs et sujets » est à disposition dans la salle de lecture pour les documents non répertoriés dans la banque de données.
- ^ Pour obtenir un document, il suffit de compléter une fiche à disposition et de la transmettre à un bibliothécaire.

2. Consultation des documents

- ^ Les documents ne peuvent être consultés que dans la salle de lecture.
- ^ La consultation des documents est gratuite.
- ^ Le bibliothécaire peut limiter le nombre maximum de documents consultables par visite (par séance de travail).
- ^ La consultation de certains documents est sujette à délai en fonction du lieu de rangement et de l'accessibilité.
- ^ Il convient donc de les réserver.
- ^ Le bibliothécaire précisera la date de disponibilité au moment de la réservation.
- ^ Ces documents seront consultables pendant 10 jours ouvrables à dater de la première présentation.
- ^ Les documents de la réserve précieuse ne peuvent être consultés qu'après demande écrite justifiant leur consultation.

Modalités d'emprunt

- ^ Aucun prêt n'est consenti aux lecteurs.
- ^ A titre exceptionnel, des documents peuvent être prêtés à des fins d'expositions moyennant l'établissement d'une convention écrite de prêt. La durée est limitée à un maximum de 3 mois.
- ^ Les pièces prêtées doivent être assurées sans franchise « de clou à clou ».

Services proposés

1. Documentation générale

Les lecteurs trouveront, en accès direct dans la salle de lecture, une documentation générale (encyclopédies et ouvrages de référence), des PC pour l'interrogation du catalogue en ligne, un accès à internet.

2. Le catalogue en ligne

La majeure partie des collections est inscrite dans la banque de données SIGAL. Celle-ci sera transférée dans le nouveau logiciel FLORA, acquis par la Ville de Liège pour les archives, musées et bibliothèque Ulysse Capitaine dès 2012.

Ce catalogue est consultable à la bibliothèque.

3. La reproduction de documents

Elle est soumise à l'autorisation préalable du/de la bibliothécaire en fonction de la nature, de l'ancienneté et de la fragilité du document et est soumise à la législation en vigueur sur les droits d'auteurs, d'éditeur, de propriété artistique et intellectuelle.

- Les photocopies s'effectuent uniquement sur place au prix de 0,10 € la page A4 (paiement comptant des frais)
- Les photographies, CD, DVD ou scans sont effectués par la bibliothèque sous forme numérique ou par le photographe du service de la culture de la Ville.
- À usage personnel : au prix de
 - 0,50 € par copie noir/blanc ou transfert sur PC
 - 1 € par copie couleur (paiement comptant)
 - 5 € par CD ou DVD

Elles portent le cachet de la BUC et ne peuvent servir d'illustration. Elles sont destinées à un usage privé.

• À usage commercial/scientifique

Toute demande de reproduction doit faire l'objet d'une demande écrite sur un formulaire prévu à cet effet. Un tarif adapté à l'usage scientifique ou à l'usage commercial est en vigueur à la Ville de Liège.

En cas de publication scientifique, un exemplaire de l'ouvrage contenant la reproduction du document sera offert à la BUC.

En cas de publication commerciale, le prix est fixé à 75€ par document reproduit (versé à la caisse communale anticipativement avec fourniture de la preuve de paiement). Les mentions d'auteur, titre, propriétaire et n° d'inventaire doivent figurer clairement en marge du document publié.

La reproduction intégrale d'un livre ou d'un périodique est interdite) + 1 exemplaire de la publication offert à la BUC..

4. La recherche documentaire

Toutes les recherches scientifiques effectuées par un bibliothécaire à la demande précise d'un lecteur sont payantes à condition de 25€ pour toute heure entamée (frais payables au comptant à la réception des résultats écrits.

5. Le prêt entre bibliothèques

La BUC peut obtenir en prêt des publications dans les bibliothèques scientifiques du monde entier selon les critères et les coûts établis par l'IFLA. Le système est basé sur l'utilisation de coupons d'une valeur standard de 8 et 4€. C'est la bibliothèque prêteuse qui détermine la quantité de coupons nécessaires au prêt. Les frais de port du document sont à charge du lecteur consultant.

Les livres ainsi consultables ne peuvent être ni emportés, ni reproduits.

6. Les publications

La BUC est l'auteur de plusieurs publications. Elles peuvent être acquises à la bibliothèque.

Les conditions de sécurité

- ^ Les lecteurs sont priés de respecter les consignes prescrites par le bibliothécaire en ce qui concerne le maniement et le respect du bon état des documents.
- ^ Les documents doivent être conservés intacts et restitués dans l'ordre, en ce qui concerne les documents non reliés.
- ^ L'accès de la réserve est interdite aux lecteurs.
- ^ Les cartables, mallettes et porte documents doivent être signalés au bibliothécaire et ouverts à toute demande de celui-ci et en tout cas avant le départ du consultant.
- ^ Le règlement de sécurité concernant les établissements recevant du public est d'application.
- ^ Il est interdit de manger, boire, fumer dans la bibliothèque.
- ^ Les objets encombrants sont interdits.
- ^ Les animaux ne sont pas admis.
- ^ La Ville de Liège ne peut être tenue pour responsable des dommages ou accidents qui peuvent survenir aux usagers dans ses installations, soit de leur fait, soit du fait d'un tiers.
- ^ Elle décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols susceptibles d'être commis dans la bibliothèque.

Non observation du règlement

- ^ Toute infraction ou non respect du présent règlement sera sanctionné et peut entraîner l'expulsion des locaux.
- ^ La tentative de vol ou de détérioration des documents et/ou des locaux donnera lieu au dépôt d'une plainte justifiée.